



Communiqué de presse

Nyon, le 6 juin 2023

Des eaux de très bonne qualité pour la baignade dans le Léman

Cet été, les baigneurs pourront profiter des 120 plages du Léman dont l'eau analysée présente une bonne qualité ! L'édition 2023 de la Carte des plages du Léman, élaborée par la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), est maintenant disponible.

Le Léman offre un précieux service de bien-être à la population, notamment à travers la pratique de la baignade. Les eaux cristallines et rafraîchissantes du lac offrent un lieu idéal pour se détendre et profiter des bienfaits de la nature dont les bénéfices se font encore plus ressentir en période de canicule.

Des eaux propices à la baignade sur l'ensemble du Léman

Pour assurer la baignade dans de bonnes conditions, la qualité sanitaire des eaux de 120 plages autour du lac est régulièrement analysée par les autorités sanitaires. À l'approche de la saison estivale, 118 de ces plages sont tout à fait propices à la baignade ; 92.5 % d'entre elles présentent en effet des eaux d'excellente qualité et 6 % des eaux de bonne qualité.

Seules les plages de Champ de l'Eau (Anthy-sur-Léman) et de la Pointe à la Bise (Genève) peuvent présenter des risques de pollution momentanée. En effet, la plage genevoise est située très proche de la réserve naturelle du même nom qui connaît une forte concentration d'oiseaux d'eau et entraîne un apport souvent élevé de bactéries fécales (*Escherichia coli*) d'origine aviaire. Concernant la plage française, l'Agence régionale de santé informe de la nécessité pour la collectivité de mettre en œuvre un plan d'action afin d'identifier la source de pollution et d'améliorer la qualité de l'eau.

Des analyses régulières

Les services sanitaires des cantons de Genève, de Vaud et du Valais, ainsi que celui du département de la Haute-Savoie sont en charge de la surveillance de la qualité sanitaire des eaux de baignade du lac. Des analyses sont réalisées tout au long de la saison pour détecter d'éventuelles pollutions en cours d'été. Lorsqu'une plage est momentanément polluée pour des raisons particulières, les autorités en informent la population.

Comment se procurer la carte des plages ?

La carte des plages 2023 de la CIPEL, présentant la qualité des eaux de baignade, est disponible sur le site de la CIPEL www.cipel.org/carte-des-plages. Elle sera également distribuée dans les offices du tourisme et autres centres d'accueil du public et peut être demandée au secrétariat de la CIPEL (cipel@cipel.org).

Contact :

Nicole Gallina, secrétaire générale de la CIPEL
+41 (0)58 460 46 69
cipel@cipel.org